

HTE 50

Information de sécurité relative aux produits 2-composants

Date d'émission: 06/11/2015

Date de révision: 05/11/2015

Remplace la fiche: 07/05/2015

Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification du Kit

1.1 Identificateur de produit

Nom HTE 50
Code du produit BU Anchor

1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la information de sécurité relative aux produits 2-composants

Hilti (Canada) Corp.
2360 Meadowpine Boulevard
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

RUBRIQUE 2: Indications générales

Une FDS pour chacun de ces composants est incluse. Merci de ne pas séparer une FDS de ce document.

Ce Kit devrait être manipulé avec les bonnes pratiques de laboratoires et un équipement de protection personnel approprié devrait être utilisé.

RUBRIQUE 3: Contenu du Kit

Classification du produit

Classification (GHS-CA)

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Repr. 2	H361
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA)



Signal word (GHS-CA)

Danger

Composants dangereux

Epoxy resin, Amine hardener

Mentions de danger (GHS-CA)

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P260 - Ne pas respirer les vapeurs
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

Conseils de prudence (GHS-CA)

HTE 50

Information de sécurité relative aux produits 2-composants

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

Indications complémentaires

Composant A: résine composés à base d'époxy

Composant B: durcisseur diamine

Nom	Description générale	Quantité	Unité	Classification (GHS-CA)
HTE 50, Part A		2	pcs (pieces)	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
HTE 50, Part B		1	pcs (pieces)	Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

RUBRIQUE 4: Conseil général

Conseil général

Usage réservé aux utilisateurs professionnels

RUBRIQUE 5: Conseils d'utilisation

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables
 Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public
 Éviter le rejet dans l'environnement

Conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire
 Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Mesures techniques

Se conformer aux réglementations en vigueur

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel
 Éviter le contact avec la peau et les yeux
 Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail
 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement

Procédés de nettoyage

Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale
 Ramasser mécaniquement le produit
 Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.
 Stocker à l'écart des autres matières

Pour la rétention

Recueillir le produit répandu

Matières incompatibles

Sources d'inflammation
 Rayons directs du soleil.

Produits incompatibles

Bases fortes
 Acides forts

RUBRIQUE 6: Premiers secours

Premiers soins après contact oculaire

Consulter immédiatement un médecin
 Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 Consulter un ophtalmologiste

Premiers soins après ingestion

Faire boire beaucoup d'eau
 Ne pas faire vomir
 Rincer la bouche
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Premiers soins après inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

HTE 50

Information de sécurité relative aux produits 2-composants

Premiers soins après contact avec la peau	confortablement respirer Laver abondamment à l'eau et au savon Enlever immédiatement les vêtements contaminés Laver les vêtements contaminés avant réutilisation En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter immédiatement un médecin
Premiers soins général	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Symptômes/lésions	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Symptômes/lésions après contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves
Symptômes/lésions après inhalation	Peut provoquer une allergie cutanée

RUBRIQUE 7: Mesures de lutte contre l'incendie

Instructions de lutte contre l'incendie	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement
Protection en cas d'incendie	Appareil de protection respiratoire autonome isolant Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 8: Autres informations

Aucune donnée disponible

HTE 50, Part B

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 11/06/2015

Date de révision: 11/06/2015

Remplace la fiche: 05/18/2015

Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom HTE 50, Part B
Code du produit BU Anchor

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Hilti (Canada) Corp.
2360 Meadowpine Boulevard
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

Service établissant la fiche technique

Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH
Hiltistrasse 6
86916 Kaufering - Deutschland
T +49 8191 906310 - F +49 8191 90176310
anchor.hse@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Chem-Trec
Tel.: 1 800 424 9300 (USA, PR, Virgin Islands, Canada)
Tel.: 703 527 3887 (Other countries)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A	H314
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1	H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA)



Signal word (GHS-CA)

Danger

Mentions de danger (GHS-CA)

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS-CA)

P260 - Ne pas respirer les vapeurs
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P303+P361+P353 - IF ON SKIN (or hair): Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with à l'eau

HTE 50, Part B

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Nom	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Quartz	(n° CAS) 14808-60-7	40 - 60	Non classé
Nonylphenol	(n° CAS) 84852-15-3	20 - 40	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4, H302 Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B, H314 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2, H361 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1, H400 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1, H410
2-pipérazine-1-yléthylamine	(n° CAS) 140-31-8	15 - 30	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4, H302 Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3, H311 Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B, H314 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3, H412
éthylène-glycol	(n° CAS) 107-21-1	0,1 - 1	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4, H302 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2, H373

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	Consulter immédiatement un médecin. Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	Faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après inhalation	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

HTE 50, Part B

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	Eloigner le personnel superflu.
----------------------	---------------------------------

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Ramasser mécaniquement le produit. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Stocker à l'écart des autres matières.
Autres informations	Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage	Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
Produits incompatibles	Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

HTE 50, Part B

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Température de stockage 5 - 25 °C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Éviter toute exposition inutile. Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection.



Protection des mains

PICM009. Porter des gants de protection.

Protection oculaire

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial. PICM004.

Protection de la peau et du corps

PICM010. Porter un vêtement de protection approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Pâte thixotrope.
Couleur	Noire.
Odeur	Aminé(e).
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	11,5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 93 °C
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Masse volumique	1,4 g/cm ³
Solubilité	insoluble dans l'eau.
Log Pow	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

HTE 50, Part B

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles. Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non classé

2-pipérazine-1-yléthylamine (140-31-8)	
DL50 orale rat	2097 mg/kg
DI 50 cutanée rat	866 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1000 mg/l
ATE US (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	866,000 mg/kg de poids corporel

Nonylphenol (84852-15-3)	
DL50 orale rat	1882 mg/kg (Rat; Autres; Valeur expérimentale; 1412 mg/kg bodyweight; Rat; Valeur expérimentale)
DL50 cutanée lapin	2040 mg/kg (Lapin; Valeur expérimentale; 3160 mg/kg bodyweight; Lapin; Valeur expérimentale)
ATE US (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

pH: 11,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé

pH: 11,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé

Cancérogénicité Non classé

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Non classé

HTE 50, Part B

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Danger par aspiration	Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/lésions après inhalation	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

2-pipérazine-1-yléthylamine (140-31-8)	
CL50 poisson 1	2190 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 1000
Nonylphenol (84852-15-3)	
CL50 poisson 1	0,135 mg/l (96 h; Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	0,14 mg/l (48 h; Daphnia magna)
CL50 poissons 2	0,56 mg/l 96 h; Salmo gairdneri (Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 2	0,085 mg/l (48 h; Daphnia magna)
Seuil toxique algues 1	1,3 mg/l (72 h; Scenedesmus subspicatus; Ralentissement)
Seuil toxique algues 2	0,027 mg/l (96 h; Skeletonema costatum; GLP)

12.2. Persistance et dégradabilité

Nonylphenol (84852-15-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Aucun renseignement disponible sur biodégradabilité dans sol. Adsorption au sol. Photodégradation dans l'air.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nonylphenol (84852-15-3)	
BCF poissons 1	271 (480 h; Pimephales promelas)
BCF poisson 2	1200/1300,32 days; Gasterosteus aculeatus; Poids frais
Log Pow	3,28 (OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon)
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation (500 ≤ FCB ≤ 5000).

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour l'élimination des déchets	Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éviter le contenu/récipient dans l'environnement, Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage.
Ecologie - déchets	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
3259	3259	3259	3259

HTE 50, Part B

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

ADR	IMDG	IATA	RID
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A.	AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A.	Amines, solid, corrosive, n.o.s.	AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A.
Description document de transport			
UN 3259 AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. (aminoethylpiperazine, 4-Nonylphenol, branched), 8, II, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 3259 AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. (aminoethylpiperazine, 4-Nonylphenol, branched), 8, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
8	8	8	8
			
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	C8
Dispositions spéciales (ADR)	274
Quantités limitées (ADR)	1kg
Instructions d'emballage (ADR)	P002, IBC08
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	MP10
Panneaux oranges	



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)

E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	274
Quantités limitées (IMDG)	1 kg
Instructions d'emballage (IMDG)	P002
N° FS (Feu)	F-A
N° FS (Déversement)	S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	A
Chargement et séparation (IMDG)	'Separated from' acids.
N° GSMU	154

HTE 50, Part B

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

- Transport aérien

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	859
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	15kg
Dispositions spéciales (IATA)	A3

- Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID)	274
Quantités limitées (RID)	1kg
Instructions d'emballage (RID)	P002, IBC08
Transport interdit (RID)	Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Réglementations nationales/internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'émission	06/11/2015
Date de révision	06/11/2015
Remplace la fiche	18/05/2015

Textes complet des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS_CA_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

HTE 50, Part A

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 11/06/2015

Date de révision: 11/06/2015

Remplace la fiche: 05/18/2015

Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom HTE 50, Part A
Code du produit BU Anchor

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Service établissant la fiche technique
Hilti (Canada) Corp.	Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH
2360 Meadowpine Boulevard	Hiltistrasse 6
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada	86916 Kaufering - Deutschland
T +1905 8139200	T +49 8191 906310 - F +49 8191 90176310
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009	anchor.hse@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Chem-Trec
Tel.: 1 800 424 9300 (USA, PR, Virgin Islands, Canada)
Tel.: 703 527 3887 (Other countries)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A	H319
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2	H373
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2	H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA)



GHS07

GHS08

Signal word (GHS-CA)

Attention

Mentions de danger (GHS-CA)

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P260 - Ne pas respirer les vapeurs
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Conseils de prudence (GHS-CA)

HTE 50, Part A

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
 P303+P361+P353 - IF ON SKIN (or hair): Take off immediately all contaminated clothing.
 Rinse skin with à l'eau

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Nom	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Diglycidyl bisphenol A resin	(n° CAS) 25085-99-8	30 - 60	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2, H315 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A, H317 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2, H411
Quartz	(n° CAS) 14808-60-7	30 - 60	Non classé
Triméthylethanthriglycidylether	(n° CAS) 68460-21-9	7 - 15	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2, H315 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A, H319 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3, H412
éthylène-glycol	(n° CAS) 107-21-1	1 - 5	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4, H302 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2, H373
Titanium dioxide	(n° CAS) 13463-67-7	1 - 5	Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

HTE 50, Part A

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	Eloigner le personnel superflu.
----------------------	---------------------------------

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Ramasser mécaniquement le produit. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Stocker à l'écart des autres matières.
Autres informations	Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
Produits incompatibles	Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Température de stockage	5 - 25 °C

HTE 50, Part A

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Éviter toute exposition inutile. Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection.



Protection des mains

PICM009. Porter des gants de protection.

Protection oculaire

PICM004. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps

PICM010. Porter un vêtement de protection approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Pâte thixotrope.
Couleur	blanc.
Odeur	légère.
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Masse volumique	1,4 g/cm ³
Solubilité	Aucune donnée disponible
Log Pow	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

HTE 50, Part A

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non classé

éthylène-glycol (107-21-1)	
DL50 orale rat	4700
ATE US (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Non classé
Symptômes/lésions après inhalation	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

HTE 50, Part A

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour l'élimination des déchets

Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éviter le contenu/récipient dans Éviter le rejet dans l'environnement, Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.

Ecologie - déchets

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
Non réglementé pour le transport			
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
La dérogation ADR 5.2.1.8.1 s'applique (quantité ≤ 5 litres pour les liquides ou masse nette ≤ 5 kg pour les solides)			
not restricted according ADR Special Provision SP375, IATA-DGR Special Provision A197 and IMDG-Code 2.10.2.7			

HTE 50, Part A

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Dispositions spéciales (ADR) 375

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Dispositions spéciales (IATA) A197

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Réglementations nationales/internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'émission 06/11/2015
Date de révision 06/11/2015
Remplace la fiche 18/05/2015

Textes complet des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS_CA_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit